

De la difficulté de transformer l'épargne en investissement en Algérie ou la régulation en question

Difficulty in transforming the savings into investment in Algeria or the regulation in question

Samir BELLAL (*)

Université M'hamed Bouguara Boumerdès, Algérie

Résumé : L'Histoire économique récente de l'Algérie révèle un blocage de la transformation de l'épargne en investissement. Par-delà le diagnostic classique qui met en cause la défaillance du système bancaire, ce blocage est l'expression macroéconomique d'une crise profonde du mode de régulation de l'économie dans son ensemble. Telle est l'idée que nous nous proposons, dans ce qui suit, d'étayer.

Mots clés : épargne, investissement, régulation, institutions

Jel Classification Codes : B52, E02, K2.

Abstract: The recent economic History of Algeria reveals a blocking of the transformation of the savings into investment. Beyond the conventional diagnosis that involves the failure of the banking system, this blocking is the macroeconomic expression of a deep crisis of the mode of regulation of the economy as a whole. This is the idea that we propose, in what follows, to support.

Keywords: savings, investment, regulation, institutions

Jel Classification Codes : B52, E02, K2.

I- Introduction :

L'Histoire économique récente du pays révèle un blocage de la transformation de l'épargne en investissement. Par-delà le diagnostic classique qui met en cause la défaillance du système bancaire, ce blocage est l'expression macroéconomique d'une crise profonde du mode de régulation de l'économie dans son ensemble. Telle est l'idée que nous nous proposons de développer dans les lignes qui suivent. Pour ce faire, un examen succinct de la dimension institutionnelle inhérente à la dynamique de transformation de l'épargne en investissement sera proposé, l'hypothèse de départ étant que ce sont la nature et le contenu des compromis institutionnels qui encadrent, stimulent et/ou bloquent la mobilisation des ressources internes d'un pays. Il s'agira essentiellement d'identifier, dans la configuration présente de la régulation économique, les indications sur l'incapacité de la structure incitative interne à stimuler l'émergence d'une dynamique de croissance à même de guérir le pays de l'intoxication pétrolière dont il est victime depuis des décennies.

Nous commencerons notre propos par dresser, en quelques chiffres, un état des lieux, l'objectif étant de mettre en évidence la difficulté de l'économie nationale à absorber productivement l'épargne. Nous évoquerons ensuite le diagnostic classique qui met en cause l'inefficacité de l'intermédiation bancaire et financière. En raison de son caractère nécessairement partiel, ce diagnostic est « complété » par une étude de la logique qui fonde le comportement des acteurs de l'accumulation, logique qui découle grandement de la matrice institutionnelle de la régulation dont la vocation principale est de définir les contraintes et les incitations qui encadrent et régulent ces comportements.

eMail : (*) : samirbellal@yahoo.fr

II. Blocage de la transformation de l'épargne en investissement.

Le blocage de la transformation de l'épargne en investissement, caractéristique de la trajectoire économique de la décennie 2000, est révélatrice d'une crise du mode de régulation de l'économie algérienne.

Commençons d'abord par dresser, en quelques chiffres, un état des lieux.

L'épargne nationale est essentiellement le fait du secteur des hydrocarbures. La hausse du prix du pétrole a, cela va de soi, entraîné une augmentation de l'épargne nationale ; celle-ci est constituée de l'épargne budgétaire, directement liée à la fiscalité pétrolière, et de celle de la compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach, bien entendu.

Depuis 2000, le taux d'épargne nationale en proportion du PIB n'a cessé de croître. Depuis cette date, ce taux est en effet supérieur à 40 %. Comparé au taux de l'investissement, qui oscille autour de 30 % sur la même période, on mesure aisément les capacités de financement inemployées du pays¹.

L'excédent d'épargne sur l'investissement revêt plusieurs formes : thésaurisation, épargne oisive, des dépôts auprès des banques et le Fonds de régulation des recettes.

Cette aisance financière observée au plan macroéconomique n'a cependant pas eu pour effet un allègement de la contrainte de financement au plan microéconomique. Ainsi, au niveau des entreprises, le recours au financement externe (financement bancaire et autre) n'intervient qu'à hauteur de 25 % dans l'exploitation et 30 % dans l'investissement (Benabdellah, 2008).

Par ailleurs, malgré le contexte d'excès d'épargne sur l'investissement qui caractérise le cadre macroéconomique, le ratio « crédit à l'économie / PIB » reste faible puisque, à en croire les données fournies par la Banque d'Algérie, celui-ci ne dépasse pas 25 % en moyenne, tandis que le ratio « crédit au secteur privé / PIB » ne dépasse pas 12 % en moyenne².

Manifestement, ces quelques chiffres montrent qu'il y a difficulté à absorber productivement l'épargne. Il en résulte une situation paradoxale dans laquelle des ressources financières considérables mais oisives coexistent avec un sous-investissement dans les entreprises. Plusieurs explications sont avancées, parmi lesquelles l'inefficacité de l'intermédiation bancaire et financière.

Pour d'aucuns, en effet, le système bancaire et financier est inefficace, ce qui explique pourquoi la santé macroéconomique du pays n'arrive pas encore à produire des effets concrets sur l'économie réelle. Ainsi, pour A. Benachenhou (2009), l'excédent d'épargne sur l'investissement pose la question de savoir si l'intermédiation financière ne souffre pas fondamentalement du fait que les liquidités disponibles sont concentrées chez des acteurs ou dans les banques (Trésor, Banque Extérieure d'Algérie, CNEP) qui n'en ont pas l'usage immédiat. Pour l'auteur, seul un redéploiement substantiel de ces ressources financières est à même de faciliter l'intermédiation et mettre fin ainsi à la situation décrite précédemment. Même s'il ne précise pas comment un tel redéploiement pourrait s'opérer, il semble qu'il faille lier la question de la faiblesse de l'intermédiation au statut juridique des banques.

Publiques pour l'essentiel, les banques sont devenues, après l'Etat, le lieu où la rente est immédiatement disponible. La gestion de cette dernière par les banques semble n'obéir à aucune logique ou politique, industrielle ou autre. L'absence d'une politique active de l'Etat en matière d'investissement productif, politique qui se justifierait par le caractère public de la majorité des institutions bancaires, fait que ces dernières apparaissent, dans leur gestion des ressources financières disponibles, comme livrées à elles-mêmes.

Dans ces conditions, la faible mobilisation, à des fins d'investissement, des ressources disponibles au niveau des banques publiques est un phénomène qui s'apparente à la faible mobilisation des capacités de production, observée dans le secteur public industriel. N'étant pas configurées pour prendre des risques, les banques se contentent de s'orienter vers des marchés lucratifs et moins risqués.

Par ailleurs, on ne peut faire l'impasse sur l'importance des interférences, de tous ordres, souvent politiques, dans la gestion de l'accès à ces ressources. La proximité du pouvoir politique ou des réseaux clientélistes demeure un critère clef dans l'accès au crédit. La banque publique est, à l'instar de l'entreprise publique, traversée par les mêmes logiques politiques qui en font un instrument, une ressource de pouvoir politique. Ainsi, le secteur bancaire continue de subir de lourds handicaps, sous forme de financement contraint, sur injonction formelle du gouvernement ou sur injonction informelle émanant de certains centres de pouvoir, d'entreprises publiques structurellement déficitaires et celui d'entreprises privées ne remboursant que partiellement leur emprunts³. Quant au secteur privé ne bénéficiant pas de la protection de réseaux clientélistes, son développement est lourdement handicapé par la difficulté d'accéder au financement bancaire en raison, entre autres, des défaillances managériales des banques publiques.

Si la crise du mode de régulation s'exprime par le blocage de la transformation de l'épargne en investissement, il serait cependant naïf de réduire les causes de ce blocage à la seule inefficacité de l'intermédiation financière. En fait, le problème est beaucoup plus complexe. La théorie du « dutch disease », qui ne traite de la question de l'usage de la rente que dans le cadre (restrictif) d'une configuration institutionnelle d'ensemble particulière⁴, permet cependant de poser la problématique de la gestion de la rente pétrolière en termes de capacité d'absorption qui, en l'occurrence, semble manifestement limitée.

Comparativement à la situation qui a prévalu lors de la phase « volontariste » de l'expérience de développement où, en raison de l'insuffisance de l'épargne nationale, l'Etat a eu recours au financement monétaire et à l'endettement externe pour réaliser les vastes programmes d'investissements productifs, la situation actuelle est aux antipodes. Dans ce contexte d'excédents d'épargne qui caractérise l'économie algérienne depuis le début de la décennie 2000, la question se pose de savoir si la politique budgétaire de relance par la demande est de nature à favoriser l'enclenchement d'un processus d'autonomisation de la croissance par rapport au secteur des hydrocarbures. La réponse à cette question contient des éléments qui sont à rechercher dans la configuration de la régulation institutionnelle d'ensemble de l'économie.

En d'autres circonstances, le blocage de la transformation de l'épargne en investissement aurait nécessité, à juste titre, des politiques keynésiennes (budgétaire ou monétaire). Cependant, il convient de le rappeler, celles-ci reposent toutes sur l'existence d'une offre locale disponible et efficace, ce qui ne semble pas être le cas en Algérie où les structures de l'offre demeurent encore rigides et inefficaces⁵. Dans un article intitulé *Keynes est mort*, Benachenhou (2009) conclut que, pour l'Algérie, une politique de reprise ne peut pas être une politique de demande, mais une politique de l'offre. C'est là une conclusion que l'on retrouve logiquement dans les analyses se réclamant de la régulation, et dans les travaux consacrés à la question de la crise du régime rentier d'accumulation.

Par ailleurs, la question du blocage de la transformation de l'épargne en investissement n'est pas sans lien avec la logique qui fonde le comportement des acteurs de l'accumulation, logique qui découle grandement de l'architecture institutionnelle dont la vocation principale est de définir les contraintes et les incitations qui encadrent et régulent ces comportements.

III. Du comportement des acteurs de l'accumulation comme facteur de blocage.

Le comportement des acteurs de l'accumulation renvoie à la matrice institutionnelle qui définit la rentabilité des opportunités d'investissement dans l'économie. « *Si l'activité qui offre le taux de rendement le plus élevé dans une économie est le piratage, écrit à ce propos D. Noth, on peut s'attendre à ce que les organisations (c'est-à-dire les entreprises, ndl) investissent dans les compétences et les connaissances qui feront d'elles de meilleurs pirates* ».

L'analyse du comportement des principaux acteurs de l'accumulation permet donc de montrer jusqu'à quel point ces comportements peuvent être déterminés par les arrangements

institutionnels en vigueur dans le contexte considéré. Des expériences montrent par ailleurs que des compromis institutionnels spécifiques sont nécessaires pour orienter et stimuler l'action de ces acteurs dans le sens souhaité⁶.

En Algérie, le comportement des principaux acteurs de l'accumulation semble s'inscrire dans la logique du mode de régulation mis en place depuis le début des années 90. Schématiquement, ce comportement est d'essence rentière : la captation de la rente semble être son mobile premier. Ce type de rationalité caractérise l'action de l'ensemble des acteurs, du secteur public au capital privé, national ou étranger.

III.1. Le secteur public, lieu de partage de la rente pétrolière

Ainsi, dans le secteur public, la situation n'a fondamentalement pas changé. Les entreprises publiques sont restées majoritairement déstructurées et un grand nombre d'entre elles sont structurellement déficitaires. Si elles arrivent à se maintenir en activité et à financer leur cycle d'exploitation, c'est, comme par le passé, grâce au recours systématique au découvert bancaire.

Mais s'il en est ainsi, c'est parce que le mode de gestion des entreprises publiques n'a fondamentalement pas changé ; ces dernières continuent toujours de subir des injonctions politico-administratives. Les mesures à caractère juridique prises à partir de 1988 en vue de leur procurer davantage d'autonomie en matière de gestion se sont avérées vaines et purement formelles puisque les fonds de participation, transformés ultérieurement en holdings publiques, puis en sociétés de gestion des participations (SGP) de l'Etat, ne sont en réalité que des courroies de transmission des décisions des autorités publiques en charge des secteurs d'activité concernés. Ainsi, pour ne prendre que cet aspect, par le mode de désignation des responsables de l'ensemble des structures intervenant dans la gestion des portefeuilles publics (essentiellement la cooptation) et par le caractère limité des prérogatives qui sont conférées à ces structures, le secteur public est resté ce lieu où la gestion du capital s'apparente à une gestion de carrières et de la distribution de prébendes.

La gestion des entreprises publiques n'a donc pas connu de changements notables. La description qu'en fait L. Addi dans « *L'impasse du populisme* », bien qu'antérieure à la période des « réformes », demeure encore étonnamment valable.

Il va sans dire qu'une telle situation ne tient que parce qu'existent des revenus pétroliers qui permettent de combler les déficits chroniques d'exploitation, expression de l'inefficacité économique de ces entreprises.

Il convient enfin de préciser que l'entreprise publique n'est pas, en tant qu'organisation, un agent rentier. En tant qu'entité économique (si tant est qu'on puisse la considérer comme telle), elle n'a pas pour mobile le captage de la rente. Ce dernier s'opère à l'intérieur de l'organisation et est l'œuvre d'individus ou de groupes d'individus qui instrumentalisent l'arrangement institutionnel qui commande le fonctionnement de l'entreprise publique pour opérer des ponctions sur les ressources de l'organisation. Le déficit structurel de l'entreprise publique apparaît, de ce point de vue, comme l'expression d'un transfert de ressources qui s'opère aussi à l'échelle interne, c'est-à-dire à l'intérieur même de l'organisation.

III.2. Le capital privé, une prédilection pour les secteurs protégés.

Quant au secteur privé, dont on attendait qu'il prenne les commandes de l'accumulation à la faveur de la libéralisation, ses performances sont peu convaincantes et ses résultats fragiles, et ce en dépit des changements opérés en vue de son développement.

Sur le plan institutionnel formel, tout est en effet réuni pour que le secteur privé puisse, du moins en théorie, prendre la relève de l'accumulation.

Ainsi, malgré la possibilité donnée, à partir de 1994, aux entreprises du secteur d'accéder aux ressources en devises, l'investissement productif privé n'a pas décollé. Sur la longue période, l'incitation à investir est contrariée par des conditions macroéconomiques défavorables dont la plus

importante est sans doute le rétrécissement du marché intérieur suite à l'ouverture et la déprotection de l'économie nationale⁷. En somme, nous assistons durant les décennies 90 et 2000 à une évolution qui peut paraître paradoxale puisqu'elle fait coexister une libéralisation relative et une stagnation de l'investissement privé productif.

Mais s'il en est ainsi, c'est surtout, nous semble-t-il, parce que les nouveaux arrangements institutionnels mis en place durant cette période, notamment ceux se rapportant au mode d'insertion internationale (une ouverture commerciale large et précipitée, taux de change surévalué), ont conféré aux activités commerciales une profitabilité supérieure à celle que l'on retrouve dans les activités de production.

L'essor du secteur privé est donc à relativiser. Sa contribution dans l'ensemble de l'économie reste encore limitée. Le secteur, constitué à 90 % de micro entreprises⁸, souvent de type familial, opère essentiellement dans l'industrie manufacturière⁹, le transport terrestre, le BTP et les services. Selon des données récentes, la présence sectorielle des PME privées confirme la faiblesse relative du nombre de PME industrielles (**voir tableau n°02**).

Ainsi, à peine plus de 18 % de l'ensemble des PME privées sont de type industriel, le reste étant pour l'essentiel des entreprises de service (46 %) et de BTP (35 %). Cette structure, qui n'est pas sans rapport avec la configuration institutionnelle évoquée précédemment, montre bien que l'investissement privé s'oriente vers les activités naturellement peu ouvertes à la concurrence étrangère (secteur des biens non échangeables, pour reprendre la terminologie utilisée dans la théorie du dutch disease) et où les délais de récupération sont très courts. Si donc les changements institutionnels ont permis de libérer les initiatives, c'est, pour utiliser une formule empruntée, dans le parpaing et le fourgon aménagé qu'ils ont eu l'effet d'une petite révolution plutôt que dans les activités industrielles.

En réalité, le chiffre d'affaire du secteur est, pour l'essentiel, l'œuvre d'un nombre réduit de groupes privés qui prospèrent aux alentours du pouvoir politique, dans des zones grises, et dans des conditions qui sont loin de celles qui caractérisent la libre concurrence.

En dépit de ses résultats modestes, le statut économique du secteur privé a incontestablement évolué depuis le début des années 90. Cependant, cette tendance à la privatisation de l'économie apparaît davantage comme une création ex nihilo que comme résultat de la désétatisation. De plus, selon Benissad (2009), le développement du secteur privé semble avoir été grandement soutenu par la disparition de « l'effet d'éviction » dont il était victime par le passé, notamment dans le domaine de l'accès au crédit¹⁰.

III.3. L'IDE, ou la logique extractive.

Enfin, on ne peut ne pas évoquer le rôle du capital étranger comme acteur nouveau de l'accumulation depuis l'adoption de la politique d'ouverture aux investissements directs étrangers. Au regard des faits observés et des chiffres enregistrés, notamment durant la décennie 2000, il y a tout lieu de penser que sa présence semble davantage relever du discours que d'une réalité économique significative.

Très courtisé dans le discours économique des autorités politiques, l'IDE s'est révélé dans les faits décevant. De 1999 à 2008, les montants d'IDE effectivement réalisés n'ont pas dépassé 08,5 milliards de \$, soit une moyenne annuelle de l'ordre de 01 milliard de \$, correspondant à moins de 1 % du PIB par an en moyenne¹¹. Ces chiffres montrent combien son apport est insignifiant et marginal. Pourtant, dans le discours officiel des autorités, l'IDE est constamment présenté comme la panacée aux problèmes d'investissement¹².

Un bref détour par la théorie économique permet de rappeler quelques éléments qui caractérisent le débat sur l'IDE. Dans la théorie du développement, il est en effet mentionné que l'IDE n'a pas que des avantages, comme le montrent certaines observations de son comportement. Souvent, ses interventions se limitent aux étapes finales de la production (assemblage, conditionnement), étapes sans grande valeur ajoutée, ni transfert de technologie. En outre, l'IDE

déplace les centres de décision économique à l'étranger, interdit fréquemment à ses filiales de vendre hors du pays d'accueil. Enfin, et c'est là un aspect important de sa présence dans les pays à régime rentier, il a tendance à opérer des « tirages » sur les ressources en devises du pays d'accueil, se transformant parfois en véritable pompe à aspirer les liquidités internationales de ce dernier. Cependant, avec un encadrement institutionnel approprié, l'IDE peut engendrer, dans certains cas, des recettes en devises car, par la délocalisation d'activités, son but est couramment de gagner davantage ou de préserver des marges commerciales, en comprimant les coûts de production¹³. L'IDE peut par ailleurs stimuler la création d'emplois et contribuer à l'intégration de l'économie. Il est source d'apprentissage technique et peut véhiculer une balance-devises positive.

Qu'en est-il en Algérie ?

Outre son apport faible qui s'apparente à une défection, le capital étranger en Algérie s'inscrit, quand il se déploie, dans une logique manifestement extractive, dans le double sens du terme. En effet, sa présence se cantonne surtout dans les hydrocarbures, les télécommunications, les travaux publics et le bâtiment. Les investissements industriels (hors secteur minier) sont modestes, pour ne pas dire insignifiants. La conséquence en est que les revenus versés au reste du monde, essentiellement constitués au départ des bénéfices exportés par les entreprises pétrolières étrangères, n'ont cessé de croître pour atteindre des niveaux considérables, niveaux qui se trouvent manifestement en disproportion comparativement aux montants investis. Ces dernières années, les transferts au titre des bénéfices expatriés ont tendance à représenter une ponction non négligeable sur les réserves nationales en devises¹⁴.

Nous devons enfin souligner que s'il en est ainsi, c'est sans doute parce que l'IDE en Algérie n'est pas soumis à des priorités nationales. L'absence de régulation étatique tant au niveau des orientations sectorielles des investissements qu'au niveau du régime des participations dans la propriété expliquent sans doute la prédominance du caractère essentiellement « extractif » des IDE¹⁵.

Quand à la défection du capital étranger industriel en dépit de ce que A. Benachenhou (2009) qualifie « d'attractivité potentielle de l'économie », il nous semble qu'il faille en rechercher les raisons moins dans la nouvelle configuration du rapport salarial que dans celle du mode d'insertion internationale de l'économie algérienne : la volonté d'attirer les capitaux étrangers par l'instauration d'un rapport salarial de type « taylorisme primitif » semble contrariée par l'ouverture extrême des frontières économiques par le démantèlement tarifaire et le désarmement douanier. Cela rappelle la vieille contradiction connue dans la théorie économique entre la libre circulation internationale des marchandises et celle des capitaux, puisque l'une et l'autre tendent, en cherchant à égaliser les conditions de production à l'échelle internationale, à s'exclure mutuellement¹⁶.

IV- Conclusion:

La persistance des comportements rentiers interpelle l'Etat dans son rôle de régulateur. Les comportements rentiers sont tout ce qu'il y a de rationnels et il serait vain de vouloir s'y attaquer sans modifier la structure incitative que véhicule le mode de régulation de l'économie nationale.

En fait, la question n'est pas tant de savoir si l'on peut identifier les facteurs qui concourent à la génération des comportements de recherche de rentes (La théorie économique dite pure en fait sa principale préoccupation), mais de mesurer la capacité ou la disponibilité de l'Etat à se donner les moyens politiques et juridiques nécessaires dans le combat contre la rente. L'intérêt de la collectivité ne se confondant pas avec celui des rentiers, il est en principe du devoir de l'Etat d'intervenir afin de canaliser les comportements économiques des différents centres d'accumulation, capital étranger compris, dans le sens d'un élargissement des activités productives. Encore faut-il que tout cela soit politiquement envisageable, car, en l'occurrence, l'on voit mal un pouvoir politique dont la légitimité repose sur sa capacité à redistribuer les richesses provenant de

l'exportation du pétrole, renoncer au seul instrument qui lui permet de durer et de se consolider sans avoir à user de la coercition ou de la violence.

Dans cette attitude, on discerne une rationalité politique qui, manifestement, est en conflit avec la rationalité économique visant à préserver l'intérêt de la collectivité. Ne pas combattre économiquement les comportements rentiers offre un avantage politique certain pour le détenteur du pouvoir politique, mais il compromet en revanche très sérieusement toute perspective de redressement économique dans le court et moyen terme.

-ANNEXES :

**Tableau 1: Evolution du taux d'épargne et du taux d'investissement
(En % du PIB).**

	2000	2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Epargne nationale	44.1	40.2	43.2	46.2	51.8	54.9	57.2	52.0	40.5	44.2	43.1
Investissement	29.7	30.2	30.3	33.2	31.2	29.7	34.6	37.3	46.8	41.4	37.9
Solde épargne-investissement	14.4	10.0	12.9	13.0	20.6	25.2	22.6	14.7	-6.3	2.8	5.2

Source : ONS.

**Tableau 2 : Nombre de PME privées par secteur d'activité
(Au 1er semestre 2008).**

Groupes de branches	Nombre de PME privées	Taux (%)
Services	142 222	45.94
BTP	106 865	34.52
Industries	56 111	18.12
Agriculture et pêche	3 517	1.14
Services liés aux industries	863	0.28
Total	309 678	100

Source : Bulletin d'information économique n° 13 du MPMEA.

- Références bibliographiques:

- ADDI L. (1990), *L'impasse du populisme*, ENAL, Alger.
- AGLIETTA M. (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris, 2° édition (1982), 3° édition, Odile Jacob (1998).
- AMAROUCH A. (2004), *Libéralisation économique et problèmes de la transition en Algérie – Essai sur les limites d'un système d'économie à base de rente*, Thèse de Doctorat soutenue à l'Université Lyon 2.
- BELLAL S. (2011), « *Essai sur la crise du régime rentier d'accumulation en Algérie - une approche en termes de régulation* ». Thèse de doctorat soutenue le 30 mars 2011, Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université Lumière Lyon-2. France.
- BENABDELLAH Y. (2008), « *Economie politique de la transition dans une économie pétrolière : le cas de l'Algérie* », Communication présentée lors du Séminaire du CEPN (CNRS - Université Paris 13), ayant pour thème « *Economie politique de la transition dans deux économies pétrolières : la Russie et l'Algérie* », organisé avec MEDITER (CEPN – MSH – Paris Nord), 14 novembre 2008.

- BENACHENHOU A. (2009), « *Keynes est mort* », dans le quotidien El Watan du 20 et 21 janvier 2009.
- BENISSAD H. (2009), « *Algérie : du modèle de développement* », dans le quotidien El Watan du 23 et 24 mars 2009.
- BOYER R. (2004), *Théorie de la régulation. 1. Les fondamentaux*, Editions La découverte, Paris.
- DJOUFELKIT-COTTENET H. (2008), « Rente, développement du secteur productif et croissance en Algérie », Agence Française de Développement, Document de travail, n° 64, juin.
- GOUMEZIANE S. (1994), *Le mal algérien : économie politique d'une transition inachevée, 1962-1994*. Fayard, Paris.
- ILMANE M-C. (2006), « *Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000-2004)* », Cahiers du CREAD, n° 75, pp. 69-107.
- KESSALI B. (2004), « *Banques et entreprises publiques financièrement déstructurées* », revue STRATEGICA, n° 3, décembre.
- LANZAROTTI M. (1992), *La Corée du sud : une sortie du sous développement*, PUF, Paris.
- LIPIETZ A. (1985), *Mirages et miracles. Problèmes de l'industrialisation dans le tiers-monde*. La découverte, Paris.
- NORTH D. (2005), *Le processus du développement économique*, Editions d'Organisation, traduit de l'anglais par Michel Le Séac'h. Titre original : *Understanding The Process of Economic Change*.
- OMINAMI C. (1986), *Le tiers-monde dans la crise*, La découverte, Paris.
- PALLOIX C. et L. KICHOU (2002), « *L'Algérie et l'optique de Barcelone : changement Institutionnel et Inerties Conflictuelles* », Colloque Economie Méditerranée Monde Arabe, Sousse, 20-21 septembre 2002.
- TALAHITE F. (2000), « *La réforme bancaire et financière en Algérie* ». Cahiers du CREAD, n° 52, 2^{ème} trimestre 2000, pp. 93-122.

- Notes:

¹ Rapporté au taux d'investissement brut, le taux d'épargne nationale représente, en 2007, plus de 160% ! C'est dire combien l'épargne excède l'investissement.

² A titre de comparaison, le ratio « crédit à l'économie / PIB » atteint 80 % au Maroc et 65 % en Tunisie. Quant au ratio « crédit au secteur privé / PIB », il est en moyenne de 140 % en Chine, 100 % en Corée et 40 % dans les pays émergents de l'Europe (Benabdellah, 2008).

³ On estime le taux de remboursement des emprunts par le secteur privé à 30 %.

⁴ C'est dans ce sens que nous disons que la théorie du « dutch disease » est aux économies rentières ce que la Théorie de l'Equilibre Général est aux économies de marché constituées. Sur un plan strictement méthodologique, la comparaison nous semble tout à fait justifiée puisque, à l'instar de la TGE, la théorie du « dutch disease » n'est applicable que si l'ensemble des hypothèses sur lesquelles elle se fonde est réuni.

⁵ Pour reprendre le diagnostic de Benachenhrou (2009) à propos de l'efficacité (ou plus exactement de l'inefficacité) de l'investissement, on peut affirmer que l'efficacité de l'offre, au même titre que celle de l'investissement, est à lier à sa structure : la part relativement importante du secteur public explique pour beaucoup que l'offre soit aussi rigide et inefficace.

⁶ Les expériences de certains pays qui ont réussi à sortir de la trappe du sous-développement (Corée du Sud, Indonésie, Brésil, Malaisie, Mexique...) montrent toutes que l'un des enjeux de tout processus de développement est la capacité du pays considéré à articuler ses mécanismes internes de régulation économique et sociale avec les contraintes et opportunités qui naissent de son insertion internationale.

⁷ Sans doute, les mesures prises en faveur du secteur privé durant les années 90 ont buté sur les effets de la dévaluation qui a entraîné des pertes de change, et les conséquences du programme de stabilisation sur la demande intérieure. Mais nous pensons qu'il ne s'agit là que de facteurs conjoncturels.

⁸ Selon les statistiques disponibles, le nombre d'entreprises du secteur privé est passé de 12 000 en 1994 à 200 000 (dont plus de 25000 PME) en 2003, auxquelles s'ajoutent quelques 700 000 artisans et 1000 coopératives artisanales (Saadi, 2005).

⁹ Il s'agit essentiellement de l'agroalimentaire.

¹⁰ Benissad H., « *Algérie : du modèle de développement* », El Watan du 23 et 24 mars 2009.

¹¹ A titre de comparaison avec les pays voisins, ce taux était, entre 2001 et 2007, de 4 % en moyenne et par an en Tunisie, 4.5 % au Maroc et en Egypte.

¹² Depuis fin 2008 et dans le sillage de la crise financière internationale, on note un changement de ton dans le discours officiel sur les IDE, changement qui ne tardera pas à se traduire par des remises en cause brutales de certaines dispositions liées aux conditions d'accueil des IDE.

¹³ Ainsi, en Chine, les IDE sont à l'origine de 60 % des exportations du pays, essentiellement des produits manufacturés.

¹⁴ C'est sans doute cet aspect qui pousse des auteurs régulationnistes comme M. Lanzarotti à émettre des doutes sur l'aptitude des IDE à susciter un développement économique durable. Se basant sur son étude de l'expérience coréenne, ce dernier écrit : « *Il est en effet peu probable que l'IDE puisse, en tant que moyen privilégié d'approvisionnement en bien d'équipement* [Rappelons que pour cet auteur, le régime d'accumulation se conçoit en termes de modalité d'articulation entre les sections I et II. Ndl], *soutenir l'accumulation durablement. Les dettes se payent, l'investissement direct se rémunère* » (Lanzarotti, 1992, 184).

¹⁵ Ce n'est que dernièrement, et certainement en raison de la tournure prise par la question des transferts des bénéfices, que les autorités politiques du pays ont commencé à prendre conscience de la nécessité d'articuler la politique en matière d'IDE aux priorités nationales. Parmi les nouveaux critères édictés pour l'accueil de l'IDE, il y a la nécessité pour le projet envisagé de présenter, pour toute sa durée de vie, un bilan devises positif.

¹⁶ En réalité, ce qui est vrai du capital étranger l'est aussi du capital privé national. L'échec de la privatisation relève fondamentalement de la même contradiction entre politique de libre-échange et IDE.